

SECOND DEGRÉ 72

29 place d'Alger

72000 Le Mans

Tél : 02.43.28.69.58

Fax : 02.43.23.33.73

site internet : <http://snes72.org>

mél : snes72@nantes.snes.edu

Dispensé de timbrage Le Mans CTC

Dispensé de
timbrage
Le Mans CTC
Déposé le
31/08/2017



Sommaire

Edito	p. 1	Compte rendu du CTSD du 04/08/2017	p. 2
Les cent jours	p. 3	Ordonnance : L'Apothicaire propose saignée et purge !	p. 4

L'ÉDITO

Chère rentrée

par Lionel Quesne

Les enquêtes menées par deux organisations centrées sur les questions familiales et rendues publiques peu après la mi-août nous apprennent que le coût de la rentrée scolaire est non seulement élevé mais qu'il est encore en hausse cette année. Le baromètre annuel de l'Association des Familles de France (AFF) indique, pour un élève de sixième, un coût moyen de 191,73 euros en 2017, soit une augmentation de 0,78 % par rapport à l'an passé alors que l'inflation atteint 0,7 %. Les calculs de la Confédération Syndicale des Familles (CSF) aboutissent à un résultat convergent d'une hausse de 0,83 %.

Selon la même CSF, pour un élève entrant au lycée, la dépense pourrait atteindre 420 euros, voire 700 euros pour un adolescent en seconde professionnelle dans la filière industrielle.

Dans le même temps l'allocation de rentrée scolaire (ARS) n'augmente, elle, que de 0,3 % ce qui au regard du taux de l'inflation constitue en réalité une baisse de la capacité des familles à financer les frais de rentrée.

Autrement dit l'école gratuite de la République coûte cher, et même de plus en plus cher alors que l'on constate un nombre grandissant de familles aux prises avec la gêne et des difficultés financières. C'est particulièrement vrai dans notre département qui doit

faire face depuis quelques années à une forte désindustrialisation.

Ce sont des éléments que nous devons avoir en tête lorsque nous nous apprêterons à solliciter les familles pour la mise en œuvre de nos activités pédagogiques. De la participation financière pour un voyage scolaire à l'utilisation de l'imprimante familiale. Et il faut peut-être se dire que la solution consistant à abonder le budget par la vente de divers produits (chocolats, bulbes de tulipe, mousquetons... N'est peut-être qu'un leurre puisqu'au final ce sont les familles qui achètent. Sans compter que ces opérations s'accompagnent parfois d'un concours du meilleur vendeur qui fait entrer les élèves dans une compétition douteuse et qui couronne souvent celle ou celui ayant une famille dotée de solides revenus.

Forts de ces résolutions, nous vous souhaitons une bonne rentrée, acte inaugural d'une année riche au plan professionnel et intense au plan revendicatif afin que s'améliorent nos conditions d'enseignement, de travail et de rémunération.

Compte rendu

Climat scolaire

Sur la question du climat scolaire soulevée dans notre déclaration, le DASEN a répondu qu'il avait incidemment appris tout récemment l'existence d'une « équipe académique » spécialisée sur ce sujet au rectorat. Cette équipe composée d'universitaires indépendants de l'autorité académique est habilitée à mener des enquêtes prononçant des diagnostics et des préconisations. À sa connaissance il y en a eu 19 cette année dans l'académie mais il déplore qu'il n'y en ait eu aucune dans le département de la Sarthe. Il faut dire que les seuls à pouvoir déclencher ces enquêtes sont... les chefs d'établissements. Ceci explique cela. Par ailleurs le DASEN regrette aussi de ne pas pouvoir, lui, les déclencher et de ne pouvoir avoir un regard sur ces enquêtes. Il a été convenu en séance que les CA pouvaient s'emparer de cette question et formuler le souhait d'une telle enquête.

Correction du DNB

Informés par certains d'entre vous, nous avons interpellé le Directeur académique sur le volume croissant de copies confiées à chaque correcteur du DNB.

Le DASEN a répondu que déjà alerté sur la question, il avait interrogé le service responsable du rectorat qui lui avait assuré que ce n'était pas vrai, que le nombre de copies par correcteurs était stable (sic !)... ce qui ne l'a pas empêché de déplorer les déficiences du privé qui ne joue pas toujours le jeu et n'envoie pas les correcteurs requis. Sur ce point nous ne saurions lui donner tort. Par contre, il a ajouté qu'il n'y avait pas que le privé qui faisait faux bond et que des collègues du public se faisaient porter pâle.

Là nous n'étions plus tout à fait d'accord et avons fait valoir que les paquets de plus de 40 copies ne résultaient pas d'une redistribution entre les présents mais qu'ils étaient ainsi constitués d'entrée de

jeu... et que donc il y avait bien une augmentation du nombre de copies par correcteurs résultant d'une convocation initiale insuffisante.

Le privé fait le vide dans ses rangs

Pour continuer sur la question du privé qui ne joue pas le jeu auquel il devrait se plier lorsqu'il est sous contrat, le DASEN a également dit qu'il était intervenu auprès du directeur diocésain pour qu'il fasse cesser les pratiques consistant à autoriser le passage ou le redoublement... dans le public. Ce qui contribue à la constitution de classes surchargées dans certains établissements de l'Éducation nationale. Nous ne mettons pas en cause sa bonne foi mais lui-même doute de l'impact de sa « sainte colère ». Ceci étant, l'IA est consciente du problème et sera « bienveillante » l'an prochain pour la dotation des établissements concernés.



Les cent jours

par Laurent Blancs

C'était il y a un peu plus de 100 jours et nous allions voir ce que nous allions voir. Sous les regards énamourés d'une presse qui n'a guère brillé par son esprit critique, Emmanuel Macron, qualifié sans rire de « jupitérien » (tiens, on ne dit plus jovien ?), devait tout changer, devait prendre les meilleures idées de droite et les meilleures idées de gauche, il allait révolutionner la France, l'Europe et le monde.

Cent jours plus tard, nous avons vu.

Le gouvernement Macron a surtout repris les bonnes vieilles idées de la droite libérale. Pour ne pas parler de l'incompréhensible diminution généralisée de 5 euros par mois des APL, et pour en rester à la seule fonction publique, nous sommes servis.

Se servant d'un opportun rapport de la Cour des Comptes Jupiter a décidé de foudroyer les fonctionnaires : le point d'indice est gelé (ainsi, en 7 ans, nous aurons connu une augmentation du point d'indice de 1,2 %) ; le jour de carence est rétabli au nom d'une nécessaire équité quelle équité ? Selon un rapport de l'Institut de recherche et de documentation en économie de la santé, 66 % des salariés du privé bénéficient d'une prise en charge de leur délai de carence ; au nom de l'équité c'est donc un alignement des fonctionnaires sur le tiers le plus mal loti des salariés du privé ; remise en cause, par Gérard Darmanin, ministre du Budget, en charge de la fonction publique (association qui en dit long !), du PPCR et donc d'une perspective de revalorisation généralisée ; augmentation dès le 1er janvier 2018 de la CSG de 1,7 % sans qu'aucun mécanisme de compensation pour les fonctionnaires ne soit encore précisé. N'en jetez plus !

Les fonctionnaires sont clairement ciblés par ce nouveau gouvernement et les économies se feront sur leurs dos. Car le pouvoir a besoin d'argent. Ne serait-ce que pour financer la suppression de l'ISF pour

tous les spéculateurs, ces vrais amis du nouveau président. Eux n'ont aucun souci à se faire, les détenteurs de patrimoines supérieurs à 2,5 millions d'euros vont avoir droit à une ristourne fiscale de 2,3 milliards d'euros ! Aider des amis dans le besoin nécessite bien de taper sur les fonctionnaires privilégiés.

Face à ces attaques, on se prend à espérer que quelques ministres protestent contre le sort fait à leurs agents. Par exemple le ministre de l'Éducation Nationale.

De fait, celui-ci prend la parole en plein mois de juillet dans les colonnes du Journal du Dimanche. Le lecteur n'est pas déçu : un Jean-Marie Blanquer en grande forme y défend... son poste !

Dans la flagornerie, le ministre, nouveau génie des carpettes, ne lésine pas. Brigitte Marron ? « la prof idéale ». Jean-Marie Blanquer va-t-il imposer, dans les salles de classe, l'accrochage du portrait de la première dame afin d'inspirer et de motiver les médiocres enseignants que nous sommes ? Emmanuel Macron ? Il est, naturellement, « un cran au-dessus », doté de qualités « rares » comme une « force de discernement impressionnante » qui se manifeste probablement par le choix de M. Blanquer ! Avec un tel ministre, prêt à s'opposer au président, ne doutons pas un seul instant que nous serons défendus bec et ongles.

Face à une politique de régression sociale qui se précise de plus en plus, face aux attaques tous azimuts contre les fonctionnaires, c'est par la lutte collective que nous nous défendrons, c'est en présentant un front uni que nous imposerons un rapport de force au gouvernement et que nous pourrons le convaincre d'arrêter sa politique agressive de début de quinquennat. **Plus que jamais le combat syndical s'avère nécessaire et indispensable. Le SNES-FSU y prendra évidemment, comme d'habitude, toute sa place.**

Ordonnance : L'Apothicaire propose saignée et purge !

par Jeffrey Gaylord

Cet été, réuni à grands frais à Versailles, le Parlement a donc habilité le gouvernement à gouverner par ordonnance. Il a donc abdiqué légalement une part du pouvoir législatif à l'exécutif... Il est intéressant de se remémorer le fait que sous la Ve République le passage par ordonnance fut utilisé pour la 1^{re} fois en février 1960 afin de prendre en Algérie des mesures... d'état d'urgence.

Or, cette pratique longtemps rare et exceptionnelle est en constante augmentation depuis les années quatre-vingt (durant lesquelles le président Mitterrand refusa par exemple de signer de nombreuses ordonnances du gouvernement Chirac notamment celles sur les privatisations l'obligeant à passer par la voie législative classique) et connaît une inflation galopante depuis 2005 au point que certains spécialistes du droit constitutionnel s'inquiètent de cette dérive autoritaire... En effet, le vote de l'ordonnance est assorti d'une période de mise en œuvre, autrefois assez courte du fait de son impérieuse nécessité... Elle peut désormais atteindre jusqu'à 4 ans !

Sur l'ordonnance en politique, utilisée par les rois dès le XII^e siècle puis par les différents régimes, il ne saurait être question d'ouvrir un débat et de sortir du champ syndical ; ainsi l'ordonnance de 1945 relative à l'enfance délinquante fut longtemps saluée en ce qu'elle définissait clairement la primauté de l'éducatif sur le répressif mais on sent donc combien cet outil constitutionnel est ici dévoyé dans un désir de rapidité face à la réelle impopularité des décisions. L'ordonnance est devenue « une méthode de gouvernance » qui permet de s'affranchir du dialogue social et du débat parlementaire !

Revenons donc au sens originel du mot ordonnance : Il tire son origine du terme latin *ordo*, *ordinis* ! Il a précisément dans cette langue pour sens principal une signification toute militaire puisqu'il renvoie à la mise en rang, en ligne des troupes pour que précisément elles se mettent en *ordo agminis* c'est-à-dire en ordre... de marche ! Voilà

qui est décidément récurrent chez le président Macron ! On comprend pourquoi les députés de la majorité actuelle ont été désignés par le terme « godillot », célèbre brodequin militaire !

Mais outre les différents sens actuels du mot ordonnance, il est évident que chacun aura pensé à son acception médicale. Le président Macron fait ainsi figure de médecin entendant combattre par sa prescription un mal... mais lequel ? Le chômage qui serait endémique de la France alors qu'ailleurs on aurait l'immense joie d'avoir un marché du travail dynamique, flexible (d'aucuns, mauvaises langues sans doute, diraient pléthores de contrat à 1 € de l'heure sans couverture maladie ni retraite). Jupiter va donc entreprendre des mesures de relance, de sauvegarde, de créations massives d'emplois...

Que nenni ! Vous n'y entendez rien à la médecine macronienne : il va supprimer 120 000 emplois de fonctionnaires ! Mais et son ordonnance alors !? Eh bien comme les médecins de Molière, il va l'appliquer à ceux qui étaient jusque-là bien portants : il va les saigner et les purger car en vérité quoi qu'on entende pour l'instant, du peu que l'on en sait sur les dispositions qui seront prises... Celles-ci s'appliqueront aux salariés c'est-à-dire précisément à ceux qui ont un emploi !

Certains de nos collègues diront peut-être que cela ne concerne guère notre profession. Mais ce serait d'abord faire peu de cas de nos collègues contractuels assujettis au droit privé et qui représentent parfois le quart des équipes. Ensuite, ceux-là ne voient-ils pas que la saignée a déjà commencé (gel du point d'indice, remise en cause du PPCR, retour de la journée de carence, augmentation de la CSG... et que lorsqu'il s'agira de transposer certaines des dispositions de l'ordonnance (comme celles sur les instances représentatives qu'elle prévoit de restreindre) la purge commencera alors !

Journée d'action du 12 septembre

À l'initiative de la CGT, le mardi 12 septembre sera une journée d'action nationale pour contester les ordonnances visant à vider le Code du travail de sa substance. M. Macron entend par là amplifier la logique inaugurée l'an passé par la loi El khomri qui consiste essentiellement à inverser la hiérarchie des normes. Qu'est-ce à dire ?

La hiérarchie des normes, ce sont trois étages qui ne peuvent se superposer qu'en améliorant le sort des salariés :

- Le Code du travail est le socle des droits pour tous-tes les salarié-es,
- Les conventions collectives qui améliorent les dispositions du Code du travail,
- Les accords de groupes ou d'entreprises qui améliorent

les conventions collectives.

À la suite de M. Hollande, le projet macronien est de privilégier systématiquement les accords d'entreprises au détriment de la loi ou des accords de branches plus favorables aux salarié-es. Autrement dit cela revient à créer un Code du travail par entreprise et à laisser les salarié-es seul-es face aux menaces patronales.

Nous membres de la fonction publique, nous éducateurs, nous ne pouvons que nous sentir solidaires et concernés par ces funestes desseins.

- Parce qu'ils livrent les jeunes dont nous sommes responsables à un horizon de régression sociale
- Parce qu'ils trouveront obligatoirement une traduction du côté de la fonction publique.